

# éditorial

## La Cour constitutionnelle a rendu son arrêt le 3 mai 2012 !

Dans son arrêt n° 57/2012, la plus haute juridiction du pays a statué sur les recours introduits par notre association et par le Conseil des ministres belges contre certaines dispositions figurant dans le décret du Parlement flamand du 9 juillet 2010. Des consultations et des discussions internes animées avaient débouché durant l'hiver 2010-2011 sur le dépôt d'un recours. Pour la première fois, les avis furent très partagés parmi nos membres, d'autant plus qu'on était loin de pouvoir présager une issue 'archivistiquement' positive, dans le contexte de crise politique de l'époque. Les tenants du projet invoquaient la nécessité d'y voir clair dans des textes qui se chevauchaient partiellement dans une partie du pays, avec une inconnue touchant le reste de la Belgique à terme. Les archivistes des pouvoirs publics étaient également partagés, tandis que les archivistes d'institutions privées ne pouvaient se sentir concernés que comme citoyens. Bref le pari était aléatoire, peut-être trop ambitieux, voire risqué pour nos relations futures avec d'autres partenaires archivistes.

Le Conseil d'administration avait pris ses responsabilités et finalement opté pour un recours dans l'espoir que les futures embûches que rencontrerait immanquablement notre profes-

sion, tous secteurs confondus, soient écartées, dans le respect de l'État de droit. Dans la décision rendue, la Cour constitutionnelle a tout d'abord jugé irrecevables deux des « moyens » invoqués par l'État, mais elle s'est déclarée compétente sur base des statuts de notre association, considérant que le décret était « de nature à porter atteinte directement et défavorablement à l'objet social » de l'AAFB. On peut donc a posteriori savourer tout l'intérêt de statuts mûrement établis et clairement discutés, soutenus et appropriés par les membres de l'association.

De l'arrêt énoncé à l'issue d'un développement juridique pointu de 45 pages, on peut retenir que la Cour constitutionnelle annule :

- l'art. 3, 2°, du décret dans le cadre de l'application des art. 5 à 9, 11 et 12 aux documents des provinces, communes et établissements publics ayant perdu leur utilité administrative
- l'art. 3, 2°, et l'art. 4, 3° et 4°, dans la mesure où ils seraient appliqués aux archives de ces mêmes pouvoirs publics possédant toujours une valeur administrative et produites dans l'exercice de compétences fédérales.

Les dispositions du décret flamand de 2010, dans la mesure où elles s'adressent aux archives des pouvoirs

régionaux et communautaires flamands ne sont pas en cause. Bien au contraire, l'entrée en vigueur de l'essentiel du décret participe au travail de comblement législatif après les régions wallonne et bruxelloise et avant les communautés française et germanophone qui œuvrent actuellement dans un esprit de bon voisinage institutionnel.

Le maintien d'une définition claire des pouvoirs respectifs de chacun dans le respect mutuel et dans un climat de sécurité juridique au service de l'intérêt général était une requête des archivistes publics des différents niveaux de pouvoirs et de la région bilingue de Bruxelles en particulier. Certes l'inventivité institutionnelle de notre pays n'a pas dit son dernier mot. Les archivistes sont tenus de s'adapter, c'est-à-dire ni de provoquer, ni de freiner les évolutions. Le dialogue scientifique constitue donc une pierre angulaire plus que jamais. Notre association a donc rempli son rôle et honoré sa charte constitutive en faveur du bien-être professionnel de ses membres et au service de la conservation de la mémoire à long terme.

Claude de Moreau de Gerbehaye  
Président de l'AAFB

## LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

Le parle des chartes ains bin que les fers et les barres  
n'entoumugent point les chartes, et pour n'ain a garder des  
fins les registres, et pour les en dehors ne garder le dehors  
et la couverture des livres avec de la cellophane, dans laquelle  
se troupera de la colligante devant que a le faire faire piontre  
devant le meuble des peler plates plain l'au en dehors entourees, pour  
que n'au quelles trouvent a devoir, elles ne s'attachent n'au  
papier ni au parchemin, et prendra garde aufer aux angles  
et piontrant les grandes plumes que l'eau ne touchera les  
papiers et parchemins, et dehors de moins que soit l'au au  
temps le plus court, de tout les chartes et papiers qui sont  
aux archeves, tient parer moins conservoir la conservance  
générale que pour en devoir le parchemin veillier a leur  
conservation, remarquer et n'auve a part celles deux le temps  
la vellue en autres causes, de toutables en effaçant les manu  
scrits, ou les rend trop difficile a lire, a force faire faire  
de brûlure des copies authentiques, et parer enjouer les com  
muniutes, a moy les copies auvent aufer l'au, et  
se la conservent diligemment le apper en usagis utraq' piontrant

¶ En la fersme, telle au chartre aucun original ce n'auve  
n'au peler ni ne permetta qu'aucune charte, telle au  
copy au dehors que la piontrance copie de la copie,  
et au au copie au bon forme de la chartre que la copie au

**FÊTEZ LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES AVEC NOUS !** Le 9 juin prochain, partout dans le monde, et pour la première fois en Wallonie et à Bruxelles, les archivistes uniront leurs voix pour faire découvrir au grand public le patrimoine unique qu'ils gèrent. C'est l'occasion pour notre profession de dévoiler les coulisses d'un métier mal connu et de sensibiliser les décideurs politiques.

Pourquoi le 9 juin ? C'est le 9 juin 1948 que le Conseil international des Archives (ICA) est créé sous les auspices de l'UNESCO, mais il faut attendre 2004 pour que les membres présents au congrès international des Archives tenu à Vienne adoptent une résolution demandant aux Nations Unies d'établir une Journée Internationale des Archives. Depuis 2007, l'ICA promeut cette journée internationale. Cette initiative est récente et ne rencontre pas toujours l'adhésion des membres de notre profession. Il est pourtant temps de faire changer les mentalités.

## SOUVENIR DE BRUXELLES.

*Histoire et origine de Munneken Pis, statue de l'historique de la Place des Martyrs, de l'Eglise de St-Gudule et de l'Hôtel-de-Ville, un volume avec de 4 figures colorées Prix 1 Fr. Le même en anglais Prix 1 Fr.*



## ARRESTATION DU PLUS ANCIEN BOURGEOIS DE BRUXELLES.

Pour confronter les deux documents de l'ordre de Police sur les Banques.

Quatorze centres d'archives, membres de l'AAFB, ouvriront leurs portes : Etopia, le Mundaneum, les Archives de l'Etat à travers ses dépôts de Mons, Saint-Hubert et Arlon, le service des archives de la Direction générale des Victimes de la Guerre du Service public fédéral Sécurité sociale, les archives communale des villes de Mons, Ath et Bruxelles, le Musée de la Vie wallonne à travers la Bibliothèque des Dialectes de Wallonie et le Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, le Saicom, le Centre de documentation et d'archives du Musée royal de l'Armée, le Carcob et le Centre Daily-Bul & Co. Dès à présent, le Conseil d'administration les remercie vivement de participer à cette première édition et s'engage à la réitérer chaque année. Au programme : des visites guidées, des expositions, des conférences, des projections de films, des ateliers, des démonstrations d'un logiciel d'accès aux documents numérisés...

La JIA donne également à notre profession l'occasion de révéler les liens évidents entre bonne gestion des archives et gouvernance responsable et transparente, de parler du rôle essentiel que jouent les archives dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective. C'est aussi pour chacun de nous une opportunité de rencontrer sur le terrain nos confrères et de visiter des centres que nous ne connaissons pas. Le programme complet sur <http://www.archivistes.be/PDF/JIA2012.pdf>.

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** se tiendra le samedi 16 juin à 9h30, aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix, 61 rue de Bruxelles, à Namur (Faculté de Philosophie et Lettres, 2<sup>e</sup> étage, auditoire L 1).

**LES COTISATIONS POUR 2012.** Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5€ pour les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2012, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

## LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

Le 9<sup>e</sup> Congrès de l'**ASSOCIATION DES CERCLES FRANCOPHONES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE**

Ce congrès a lieu tous les 4 ans dans une province

différente. Cette année, c'est à Liège que les congressistes se retrouveront du 23 au 26 août 2012. L'organisation en a été confiée à l'Institut archéologique liégeois et au Comité Sluse asbl. Le travail des 14 sections débutera après la conférence inaugurale du professeur Robert Halleux qui aura pour titre Liège, une étape sur la route de l'esprit. La 12<sup>e</sup> section regroupe, comme de coutume, les archives et les bibliothèques. Elle est placée sous la présidence de Sébastien Dubois, secondé par un vice-président, Emmanuel Bodart, et par une secrétaire, Fiona Lebecque. Les archivistes y sont nombreux et nombre de fonds y sont mis à l'honneur. À ces exposés s'ajoute cette année un « mini-colloque » intitulé Archivistique et historiographie. Car l'habitude s'est petit à petit acquise d'instaurer, dans une ou plusieurs sections du Congrès, des « mini-colloques » centrés sur de thèmes spécifiques autour desquels de nombreux spécialistes interviendront. Chacun aura compris que le milieu archivistique belge, et particulièrement les membres de l'AAFB, seront présents au Congrès de Liège. Nous ne pouvons que souhaiter que le Congrès soit une fois de plus un moment de rencontre entre professionnels et amateurs d'histoire et d'archéologie en Belgique. On trouvera toutes les informations pratiques en consultant <http://www.acfhab.ulg.ac.be>.

### **UN NOUVEAU DÉPÔT POUR LES COLLECTIONS DU CEGES !**

Le 29 mai 2012 est une date importante dans l'histoire du CEGES puisque, pour la première fois, l'institution dispose d'un second dépôt, qui lui permet d'un seul coup de doubler sa capacité de stockage. La mise en service du deuxième dépôt va en outre de pair avec un réaménagement profond des collections. Le maximum a été fait pour que cette restructuration perturbe le moins possible le service aux lecteurs. Néanmoins, la consultation de certains types de documents sera temporairement plus difficile. En outre, la salle de lecture devra être fermée du lundi 18 juin au mercredi 20 juin. Le dépôt du CEGES installé dans les caves du square de l'Aviation étant saturé, l'institution a obtenu de pouvoir disposer, comme second dépôt, du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé rue de Belgrade à Forest.

Nous avons décidé de rebaptiser ce dépôt dépôt Belgrade et d'y stocker les périodiques, les annuaires, les coupures de presse, les photos, les affiches, le matériel d'exposition, les documents sonores et audio-visuels, quelques gros fonds d'archives et, à l'avenir, les fonds d'archives volumineux. Ne resteront donc plus entreposés au dépôt Aviation que les ouvrages et la plupart des fonds d'archives.

## COUPS D'OEIL SUR...

### 2012 ! Année de grands changements au Service des Archives du CPAS de Liège

Par Michel Deru (michel.deru@cpasdeliege.be)

Claude Honoré, chef de service qui dirige les archives depuis le 17 avril 1996, prend une retraite bien méritée et le projet de déménagement, qui a été un peu notre « Arlésienne » devrait se concrétiser enfin ! Le service des Archives du CPAS de Liège (rue du Plope, 140 à 4041 Vottem) est certainement un des plus importants de Wallonie. Le centre est le dépositaire notamment des archives des anciens établissements hospitaliers qui étaient situés sur le territoire de la Ville de Liège, eux-mêmes, souvent héritiers d'ordres religieux installés dans la Principauté. Ce qui rend notre dépôt d'archives anciennes aussi riche.

Comme dans beaucoup d'administrations locales, nos archives étaient conservées dans chaque service ou établissement, quelquefois dans des conditions déplorables. Or, suite aux différentes restructurations, des montagnes de documents divers sont « remontés à la surface » et ont rapidement posé le problème de leur archivage. Le CPAS de Liège avait acquis un bâtiment industriel, qui n'abritait à l'époque que le service des repas à domicile. Au début des années 1990, il fut tant bien que mal adapté pour recevoir tous ces documents qui arrivèrent dans des caisses à bananes... Tout cela fut réceptionné, géré et mis en place par Luc Bologne, qui part, lui aussi, vers de nouveaux horizons en ce début d'année.

Actuellement notre dépôt constitue un ensemble représentant 7.996,92 mètres courants de dossiers classés sur une superficie de 1.325 mètres<sup>2</sup>. Les conditions de conservation ne sont pas optimales et nous connaissons des problèmes d'humidité, de variations de température, sans compter les habitants indésirables des locaux... Nos autorités sont depuis de nombreuses années à la recherche d'un bâtiment pour recevoir cette richesse, qui représente la mémoire de l'Administration, de façon plus adaptée. Et... 2012 sera, nous l'espérons, l'année de ce grand déménagement.

Le personnel du service représente 7,75 équivalents temps plein. Il est affecté à la réception, l'encodage et le classement des dossiers remontant des différents services du CPAS, ce qui représente une moyenne de 620 boîtes par an. De plus, nous pouvons compter sur l'appui de 4 agents sous statut « Article 60 » afin de nous aider dans l'archivage de ce que nous appelons l'arriéré, c'est à dire toutes ces archives qui proviennent des anciens hôpitaux, orphelinats... Actuellement, le total des encodages de notre base de donnée s'élève à plus de 320.000 dossiers qui ont été mis en fardes et archivés. A cela s'ajoutent approximativement quinze tonnes annuelles de documents à 15 ans Claude Honoré au CPAS de Liège gestions des archives, législation et les de l'Etat.



de 320.000 dossiers qui ont été mis en fardes et archivés. A cela s'ajoutent quinze tonnes annuelles de documents à 15 ans Claude Honoré au CPAS de Liège gestions des archives, législation et les de l'Etat.

Coll. ACPASL



## Les Archives communales de Rixensart

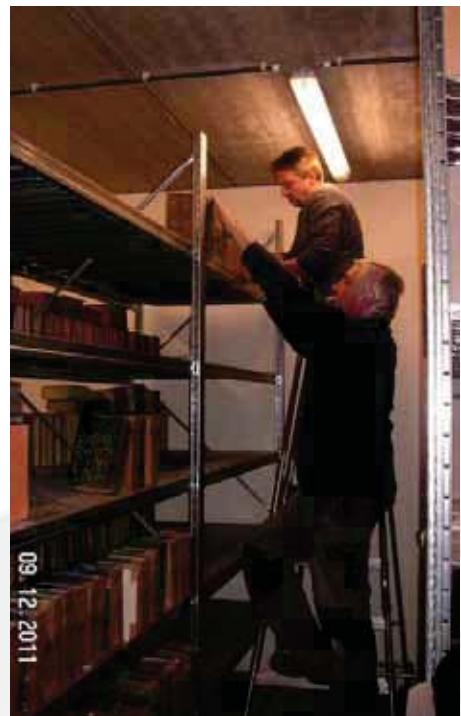
par Gaëtane Ghistelinck, archiviste communale  
de Rixensart (gaetane.ghistelinck@publilink.be)

Plus de trente années d'archives déposées sur des rayons ou à même le sol, dans des caisses, avec ou sans conditionnement, peu ou pas classées, sans inventaires avec autant de logiques de classement que d'agents communaux, conservées dans un hangar humide abritant nos amis rongeurs, les services communaux préférant se servir de leurs boîtes à archives comme repose-pied plutôt que d'imaginer les perdre dans les « Archives »... telle était la situation à Rixensart des archives communales et des archives des anciennes Papeteries jusqu'à une prise de conscience de la hiérarchie administrative et de l'autorité politique.

En septembre 2008, une archiviste, Gaëtane Ghistelinck, est désignée pour une mission simple et complexe à la fois ; prendre les archives en main, remettre de l'ordre et créer un service « Archives ». Le fonds « archives » n'était que le résultat et le reflet d'une longue période de non-gestion et d'ignorance des documents. La période des documents à traiter et à trier s'étendait de 1796 à nos jours, soit un peu plus de 700 mètres linéaires de documents abandonnés ou thésaurisés. Les services étaient tous conscients de la situation et n'aspiraient qu'à un éclaircissement, qu'à un guide dans la mise aux archives. Un règlement d'archivage, dont l'objectif est autant didactique que fonctionnel, est rédigé. Il explique à tous ce qui doit être fait pour bien gérer ses archives et définit les responsabilités de chaque service.

Devant l'ampleur de la tâche, l'impossibilité d'engager du personnel supplémentaire pour la mission et le temps donné pour la remise en ordre des archives (quatre ans), il est décidé d'adoindre à l'archiviste une aide externe par appel d'offres. Même s'il y a prise de conscience qu'avoir des archives organisées, rangées, classées et inventoriées est une nécessité pour un bon fonctionnement de l'administration, il n'en va pas de même quant aux moyens octroyés pour leur bonne conservation. « Trop cher ! Pas dans nos priorités ! Pas sans subsides ou subventions ! » sont les réponses. Ces questions ont surgi, entre autres en matière d'infrastructure. Un local pouvant accueillir dans les conditions adéquates les 483 mètres linéaires d'archives restantes, les archives futures, un espace de travail.... n'existe pas à Rixensart. Il était hors de question de remettre le local, où elles étaient entreposées, en état. Un nouveau local est prévu, mais celui-ci est trop petit.

De plus, l'humidité et les rongeurs se chargeant du sort final des documents, la décision finale de faire appel aux Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve a été prise. Sauver ou perdre encore plus de documents était la question ! Le Collège communal, avec l'accord du conseil, a autorisé le dépôt gratuit aux Archives du Royaume de toutes les archives antérieures à 1977, ainsi que des archives des Papeteries de Genval. Rixensart a dû faire des choix difficiles et se défaire d'une partie de son patrimoine. Cependant, nous pouvons au moins dire que les archives « restantes » ne seront plus qualifiées de perdues. Elles existeront ! Et pour demain... Des projets parmi lesquels on citera l'informatisation de toute la chaîne documentaire et le plaisir de voir que les archives ne sont plus oubliées lorsque l'on parle d'aménagement de bâtiments ou de services. Cependant, à quelques mois des élections, le combat continue... En espérant qu'il ne soit pas à recommencer !



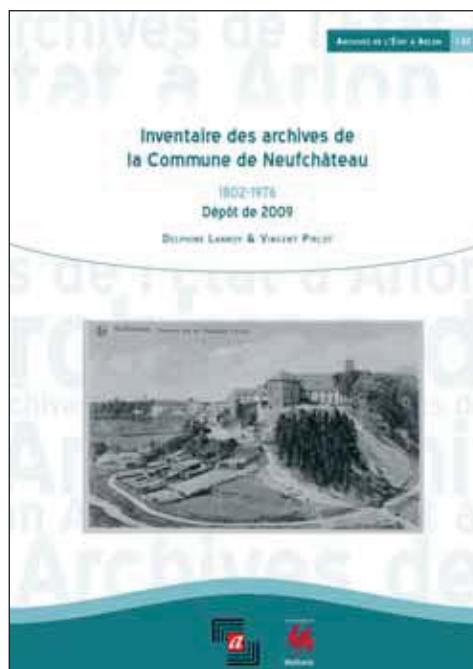
## Efficacité et bonne gouvernance : les Archives de l'Etat et les administrations locales

par Vincent Pirlot, premier assistant aux Archives de l'Etat à Arlon (vincent.pirlot@arch.be)

Les 44 communes que compte la province de Luxembourg ont récemment fait l'objet d'une inspection par les Archives de l'Etat à Arlon et à Saint-Hubert. A l'une ou l'autre exception, la situation des archives vivantes, intermédiaires et mortes y est fort préoccupante. Force est de constater un véritable désarroi des communes en la matière, un manque criant de savoir et de savoir-faire. Les locaux, souvent inadaptés, sont saturés (avec des risques importants pour le personnel communal et les bâtiments), les Collèges communaux ignorent leurs obligations légales, les secrétaires communaux cherchent des solutions simples, sûres et peu coûteuses.

La taille des communes et CPAS luxembourgeois ne leur permet bien entendu pas d'engager un archiviste, fût-ce à mi-temps, d'où l'idée de mutualiser l'engagement d'une compétence. C'est ainsi qu'à la demande d'un certain nombre de mandataires et d'administrations locales, après concertation avec les autorités de tutelle et l'Union des villes et communes, les Archives de l'Etat dans le Luxembourg ont procédé à l'engagement d'un, puis d'un deuxième archiviste « itinérant » chargés d'aider les communes et CPAS intéressés à mieux gérer leurs flux documentaires et à résorber leurs passifs en matière d'archives.

Les tâches et priorités sont fixées par le Collège communal ou le Secrétaire communal, en concertation avec les Archives de l'Etat. Il s'agit principalement de former le personnel à une meilleure gestion de leurs flux documentaires, d'établir des bordereaux d'élimination et d'ainsi permettre un important gain de place et enfin, de classer et d'inventorier les archives statiques ou semi-dynamiques (éventuellement, pour des archives antérieures à 1977, en vue de leur dépôt aux Archives de l'Etat) et de publier les inventaires.



Les avantages de la formule sont nombreux, tant pour les autorités locales que pour les Archives de l'Etat. Citons pêle-mêle la sensibilisation à la problématique et responsabilisation des autorités locales (notamment avec la prise en charge des coûts salariaux des archivistes « itinérants ») et régionales ([http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2010\\_2011/RAPPORT/356\\_1.pdf](http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2010_2011/RAPPORT/356_1.pdf)), le traitement individualisé et structurel des archives, la meilleure gestion des flux documentaires, la désignation d'une personne responsable au sein de l'administration et diffusion des bonnes pratiques (savoir et savoir-faire), gain de place dans les administrations locales, l'augmentation de la qualité des dépôts aux Archives de l'Etat (avec un tri préalable et un classement ad hoc), la sauvegarde et ouverture à la recherche des archives, ce qui rend possible leur valorisation.

Après deux ans de fonctionnement, des résultats ont été acquis dans pratiquement toutes les communes du ressort des Archives de l'Etat à Arlon. De plus, depuis le 1er janvier 2011, le Collège provincial octroie une subvention aux communes luxembourgeoises participant au projet-pilote.

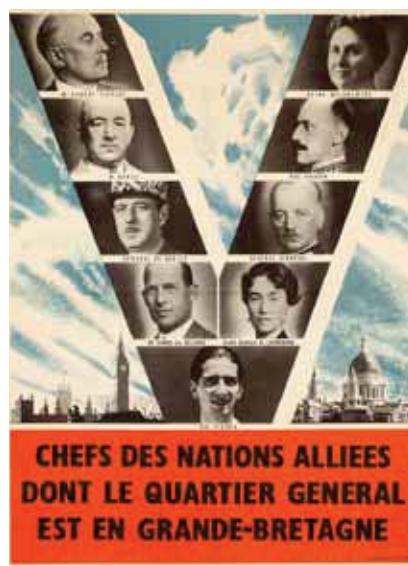
Faute de moyens, ce projet-pilote ne peut être étendu en l'état à l'ensemble de la Wallonie. Néanmoins, l'expertise et la visibilité acquises par les Archives de l'Etat ont déjà permis ou vont contribuer à la mise au point de nombreux outils visant à améliorer la gestion des archives dans les administrations locales: un modèle de cahier spécial des charges relatif au marché public de service de traitement des archives, une circulaire relative au traitement des archives dans les administrations locales, une formation en archivistique (dans le cursus en sciences administratives à l'attention du personnel communal et provincial), un tableau de tri pour les archives communales, etc. Outre leurs missions de contrôles, les Archives de l'Etat ont ainsi voulu privilégier les aspects de conseil et d'aide, en coopération et au profit d'un maximum d'intervenants.

## La collection d'affiches des deux guerres du Mundaneum

par Héloïse Malisse, étudiante stagiaire au Mundaneum (heloise.malisse@hotmail.com)



Coll. Mundaneum



Coll. Mundaneum

Le Mundaneum possède 140 affiches sur cette large thématique. Celles-ci portent sur différentes périodes, allant de 1900 à 1984. Certaines sont presque exclusivement textuelles, alors que d'autres sont davantage illustrées. Les thèmes sont, eux aussi, bien différenciés : on peut ainsi y retrouver des affiches de la vie quotidienne, de propagande, des appels à la solidarité, ou encore des affiches qui annoncent des événements, tels des expositions, conférences ou projections de films.

### *Un premier classement chronologique*

Au vu de cette richesse thématique, un classement chronologique est apparu comme le plus judicieux pour cette collection. Ces 140 affiches ont ainsi été réparties en sept catégories : l'on retrouve sept affiches du début du 20e siècle, 13 de 14-18, 13 d'entre-deux-guerres, 59 de la Seconde Guerre mondiale, 32 datant de 1944-1947 et dont la thématique est « tout de suite se reconstruire et se souvenir », cinq s'étalant de 1970 à 1984 qui traitent de la construction de l'histoire de la Seconde Guerre, et enfin cinq dont la datation, même approximative, n'a pu être établie.

### *Un sous-classement plus thématique*

Suite au nombre plus élevé de pièces pour certaines de ces catégories chronologiques, il est apparu inévitable de procéder au sein de celles-ci à une seconde strate de classification. Ainsi, l'ensemble des pièces concernant la guerre 40-45 est réparti en quatre sous-ensembles. Le premier rassemble les avis à la population ; le deuxième, les affiches de propagande pour l'enrôlement des Belges à la cause nazie ; le troisième, toujours de la propagande nazie, mais cette fois-ci à propos des Juifs, des Alliés et des communistes ; le quatrième concerne la propagande des Alliés.

Les 32 affiches datant de 1944-1947 sont également réparties en 5 sous catégories. L'on retrouve ainsi des affiches officielles belges, d'autres célébrant la libération de la Belgique ou encore certaines annonçant diverses commémorations. Il y a également des appels à la solidarité, ainsi que des annonces d'expositions, diffusions de films ou conférences en rapport avec la Seconde Guerre mondiale.

### *Quelques pistes d'exploitation*

Ces affiches peuvent être utiles non seulement aux historiens, mais également à un plus large public curieux d'en savoir plus sur les conflits mondiaux. Si ces affiches à elles seules ne suffisent pas dans l'élaboration d'un travail scientifique ou d'un projet culturel d'envergure, elles peuvent néanmoins en être si pas un point de départ, du moins un apport plus qu'intéressant, notamment pour la Seconde Guerre mondiale. Concernant 14-18, les pièces sont moins nombreuses et moins diversifiées. Il serait cependant intéressant de croiser celles-ci à l'impressionnante collection de cartes postales sur la Grande Guerre conservées par le Mundaneum. À n'en pas douter donc, cette collection mérite d'être connue, valorisée, mais aussi mise en lien avec le reste des collections et des fonds du Mundaneum portant sur cette thématique des guerres mondiales.

## Grammaire de la photographie financière. Le cas de BNP Paribas Fortis [1<sup>e</sup> partie]

par René Brion ([renebrion@scarlet.be](mailto:renebrion@scarlet.be)) et Jean-Louis Moreau ([jlmoreau@skynet.be](mailto:jlmoreau@skynet.be)), archivistes-historiens, collaborateurs de l'AVAE

Après la fusion de 1999 entre la CGER et la Société Générale de Banque, les archives historiques de BNP Paribas Fortis ont été organisées plus systématiquement qu'auparavant. La banque s'est adressée pour ce faire à l'Association pour la Valorisation des Archives d'Entreprises, une association sans but lucratif spécialisée dans le traitement et l'exploitation des archives d'entreprises qui collabore avec les Archives de l'Etat.

Après près de dix ans de travaux, la banque a fondé en 2008 le BNP Paribas Fortis Historical Center pour consolider l'avenir de son patrimoine historique. Ce centre, dont l'animation est confiée à l'AVAE, poursuit le regroupement et le traitement des archives historiques de la banque mais s'occupe aussi de favoriser leur utilisation par les différents services de la banque et par des tiers, notamment en mettant en ligne les inventaires existants, en aménageant une salle de lecture, en fixant les modalités de consultation des documents, en prêtant des objets... Le Centre contribue ainsi à valoriser le patrimoine historique de Fortis par des études à caractère scientifique, des expositions, des conférences... Beaucoup de ses travaux sont destinés à l'interne.

Les archives historiques de BNP PF font actuellement environ 1.300 mètres linéaires. Un patrimoine exceptionnel à l'aune de la Belgique, mais aussi une fantastique base de données puisque 80% des archives sont inventoriées et que les inventaires sont progressivement mis en ligne. Les archives conservées sont très riches. On y retrouve des milliers de photos, des centaines d'affiches, des médailles, des films, une bibliothèque, des centaines d'objets... L'analyse de ce patrimoine permet de suivre l'évolution financière de la Belgique et son expansion dans le monde depuis 200 ans.

Un des objectifs du centre est de développer une base de données permettant de valoriser le fonds photographique. Ce travail s'avère une entreprise de longue haleine. Car s'il est très difficile de donner, même approximativement, le nombre de photos conservées dans les archives de la banque, il ne semble pas excessif de l'évaluer à plus de 80.000 ! La qualité des photos conservées est très variable. Avant la Seconde Guerre mondiale, les entreprises font généralement appel à des photographes professionnels qui réalisent un cliché précis ou des reportages comprenant parfois plusieurs dizaines de clichés. Certaines sont léchées et de véritables mises en scène, où le temps semble figé parce que les personnages posent, immobiles, pour la photo. Mais dès cette époque, il n'est pas toujours possible de recourir ainsi à des professionnels. Dans les archives de la Banque du Congo Belge, par exemple, nombre de photos sont prises sur le vif par des agents de la banque - et de fait, nombre d'entre elles sont floues, mal cadrées, surexposées. Après 1945, les banques recourent plus rarement à des photographes professionnels -

Coll. BNPPFHC



une pratique sans doute considérée comme trop coûteuse. Sauf pour l'illustration de documents comme le rapport annuel, il est fréquent de recourir aux services d'un employé plus ou moins bien inspiré. Pour l'illustration du journal d'entreprise, en particulier, on utilise les services de photographes amateurs ou semi-professionnels attachés à la banque.

Les plus anciennes photos conservées par le BNP PFHC datent des années 1890. Plusieurs sont des photos commémoratives, prises à l'occasion d'événements marquants comme celle prise par le photographe Henri Crampon à l'occasion du jubilé de sept employés de la Banque Générale de Liège qui, en 1894, fêtaient tous 25 années de service. Le nombre de photos antérieures à 1940 est probablement inférieur à 10.000. La grande masse des clichés sont postérieurs à 1960. Certaines périodes sont très peu illustrées, comme les années de guerre mais aussi les années de crise 1930-1937.

Nous avons décidé de regrouper toutes les photos en un fonds distinct. Mais cette pratique était parfois celle des banques elles-mêmes. Lorsque nous avons récupéré les photos de la Société Générale de Banque, de la CGER ou de la Banque du Congo Belge, elles avaient déjà été constituées en série propre. Nous avons donc systématisé cette pratique et continué le regroupement amorcé. Par contre, dans certains cas nous n'avons pas sorti des photos des dossiers qui les contenaient. C'est le cas des dossiers du personnel de la Société Générale de Banque, qui contiennent souvent la photo de l'employé.

Comment classer les photos ainsi rassemblées ? Nous avons évidemment conservé une distinction entre les banques productrices. Faute de moyens, nous n'avons pu réaliser un inventaire photo par photo. Nous nous sommes contentés d'inventorier les entités existantes : boîtes de diapositives, albums de photos, chemises contenant des tirages d'une même époque ou destinées au même usage comme l'illustration des revues du personnel...

Certaines photos posent évidemment des difficultés d'identification et surtout de datation précise. La plupart du temps en effet, il n'y a pas de légende au dos de la photo ou cette légende est des plus sommaires. Dans certains cas, on peut pallier l'absence de légende grâce au contexte. Par exemple, un paquet de photos conservées dans une enveloppe qui porte une identification globale pour un lot. Mais il faut être prudent car il s'agit parfois d'une enveloppe de remplacement et les erreurs sont nombreuses car au fil du temps, il peut arriver que des photos aient glissé d'une enveloppe à l'autre.

Dans les archives de la CGER, plusieurs milliers de clichés ayant servi à l'illustration de la revue du personnel, entre 1965 et 1977, étaient conservés en vrac et leurs légendes étaient perdues : un travail de reclassement est en cours qui consiste à comparer systématiquement la collection de clichés avec les photos éditées dans la revue... Certaines photos de bureaux conservées dans les archives de BNP Paribas Fortis peuvent être datées avec précision grâce au calendrier mural qu'on discerne dans un coin : un agrandissement poussé permet alors une datation au jour près ! L'habitude de ces calendriers muraux est vraiment précieuse. Dans certains cas, ce système permet de dater tout un reportage.

# NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

## Le Club des Archivistes Congolais

par Joe Ngwaba Ntela, membre du CAC  
(nguabafoss@yahoo.fr)

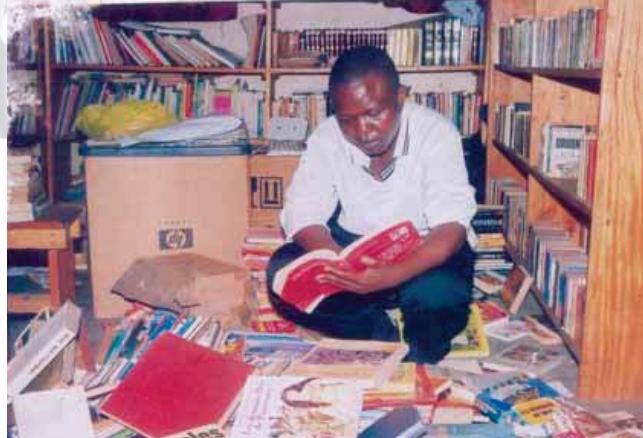
En 2010, la République Démocratique du Congo fêtait le cinquantième anniversaire de son Indépendance sous un vent de reconstruction nationale, mais aussi de plusieurs autres défis à relever. L'avenir des archives et du métier d'archiviste semblait être hypothétique au regard de la situation actuelle de ce secteur indispensable à la vie nationale. Motivés par la recherche d'une socialisation de leur métier, les archivistes de ce pays se sont regroupés en date du 15 mai 2010, au sein d'une organisation dénommée Club des Archivistes Congolais (CAC), afin d'examiner la situation de la profession et des archives dans ce pays dévasté par de nombreuses guerres.

Les objectifs poursuivis par le CAC sont les suivants :

- Promouvoir et revaloriser le métier d'archiviste ;
- Elaborer, concevoir et contribuer à la réalisation des projets pour la mise en place de services d'archives dignes de ce nom ;
- Accorder une assistance technique et scientifique aux services d'archives ;
- Former, sensibiliser, encadrer les Congolais à faire bon usage des archives ;
- Mettre en place une base des données sur les archives et les archivistes en République Démocratique du Congo.

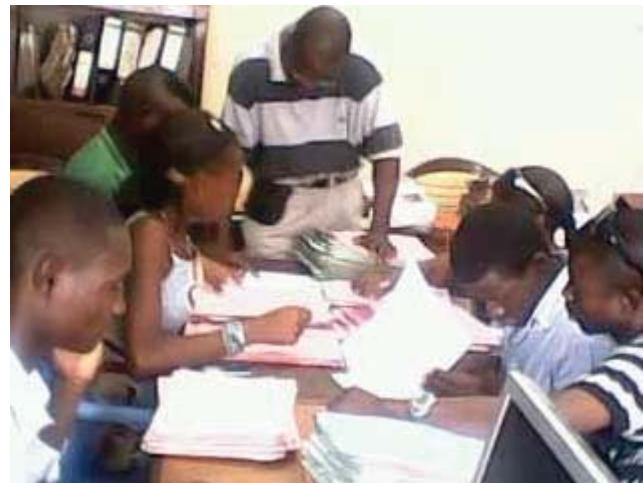
Le premier combat du CAC est la révision de la loi n° 78-013 du 11 juillet 1978 portant sur le régime général des archives. Les exigences de la nouvelle citoyenneté et l'évolution technologique, sont là deux grandes motivations pour cette mise à jour, afin d'assurer la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique. A cette révision de loi, le CAC se bat aussi pour la mise en place du Conseil Supérieur des Archives, institué par la loi précitée et qui n'a jamais été mis en place.

Pour parvenir à des résultats satisfaisants, le Club mène des activités de tout genre: émission radiodiffusée, des conférences, des séances de sensibilisation et un soutien aux jeunes archivistes en formation. Depuis quelques mois, le Club s'est doté d'un blog sur lequel il publie ses articles et activités : <http://www.blessingibula.centerblog.net>. La formation occupe également une place de choix au sein du Club.



Coll. CAC

Les difficultés sont énormes dans cette démarche. D'abord, l'ignorance manifeste dont témoigne la population en général et le comportement de l'élite scientifique en particulier face aux archives. Ensuite, le manque d'implication réelle de la part de l'Etat, dans la définition de la politique archivistique nationale, la protection du patrimoine archivistique national, la promotion, la revalorisation du métier et le soutien à la préparation de la relève. Enfin, l'inexistence d'une structure solide pouvant défendre le métier et véhiculer de nobles mérites des archives pour leur rôle incontournable dans la gestion de la cité. Ainsi, le Club s'efforce de conclure un partenariat avec les autres associations sœurs: AAFB, AIAF, Archivistes sans frontières...afin d'atteindre ses objectifs.



Coll. CAC

## VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain Info-AAFB ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq et Camille Vanbersy (courriel : [infoaafb@archivistes.be](mailto:infoaafb@archivistes.be)).

**Info-AAFB** Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye  
Coordination : Thierry Delplancq et Camille Vanbersy  
Comité de lecture : Thierry Delplancq, Claude Depauw,  
David Guillardian et Daniel Van Overstraeten  
Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).  
La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées  
sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2012, soit 25 €/ 5 €(étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2012, nom + prénom).

Signature

---

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom : .....

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association .....

---

Adresse : .....

Courriel : .....

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB.

et verse sa cotisation 2012, soit 75 €, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2012, dénomination de l'institution ou association).

Signature